

## MÉTHANISATION COLLECTIVE EN VOIE SÈCHE AVEC ADAPTATION DE LA PRODUCTION DE DIGESTAT ET DES PRATIQUES AGRONOMIQUES POUR RESPECTER LA CONFORMITÉ À L'AOC COMTÉ

La mise en service en juillet 2015 d'un méthaniseur collectif entraîne une adaptation notable des pratiques d'épandage et nécessite l'introduction de cultures intermédiaires à vocation énergétique dans les exploitations.

### DESCRIPTION DU PROJET



Le GIEE va se concentrer sur des problématiques communes aux 12 exploitations : ajustement des épandages par suivi agronomique, diminution des engrais minéraux dans un bassin versant karstique, couvert des sols cultivés pour assurer l'autonomie alimentaire du cheptel. Le GIEE va aussi mettre en place le compostage du digestat. C'est la solution qui sera testée pour prévenir la présence de spores butyriques dans le lait, qui pourrait être favorisée par la méthanisation anaérobie alors qu'elle est absolument incompatible avec la fabrication du comté.

Des effets environnementaux positifs sont attendus, d'abord par une contribution à l'amélioration de la qualité de l'eau dans un bassin versant karstique très sensible. Les effets sur la qualité de l'air vont se sentir nettement : moins de mauvaises odeurs à l'épandage et moins de méthane émis par les stocks de fumier. Le GIEE sera aussi impliqué dans l'amélioration des conditions de travail des agriculteurs : curage des stabulations, transport du fumier et du digestat organisé par la SAS. Le GIEE va permettre de renforcer le lien social entre les agriculteurs de la SAS sur des problématiques propres à leur exploitation agricole et pas seulement sur l'exploitation du seul méthaniseur.

La création d'un GIEE est très opportune : elle va permettre de maintenir en haut des préoccupations des agriculteurs les impacts de la méthanisation sur la conduite de leur exploitation. Le succès espéré du projet ouvre la possibilité de développer la méthanisation collective en zone d'AOP fromagère et sur les plateaux karstiques. Elle permettra d'en fixer les conditions dans une adaptation du cahier des charges de l'AOC comté.



Doubs (25)

**NOMBRE D'AGRICULTEURS IMPLIQUÉS**  
27

**STRUCTURE PORTEUSE DE LA DEMANDE**  
SAS Énergie du Mont Lage

**PRINCIPALE ORIENTATION DE PRODUCTION**  
► Élevage bovin – orientation lait

**PRINCIPALE THÉMATIQUE**  
► Méthanisation

**AUTRES THÉMATIQUES AU CŒUR DU PROJET**  
► Diversification des assolements – allongement des rotations  
► Autonomie alimentaire des élevages

**STRUCTURE D'ACCOMPAGNEMENT**  
Bureau d'étude Opale Énergies Naturelles

**PARTENAIRES ENGAGÉS**  
► Chambre interdépartementale d'agriculture du Doubs et du Territoire de Belfort  
► Comité Interprofessionnel de Gestion du Comté (CIGC)

**DATE DE RECONNAISSANCE DU PROJET**  
9 juillet 2015

**DURÉE DU PROJET**  
5 ans

**TERRITOIRE CONCERNÉ**  
Communauté de communes du Vallon de Sancey

**ORGANISME DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE CHARGÉ DE LA CAPITALISATION DES RÉSULTATS**  
Chambre interdépartementale d'agriculture du Doubs et du Territoire de Belfort